

DÉLIBÉRATION n° 2023/137

L'an deux mille vingt-trois et le 05 décembre 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 29 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES et Rony BARTHE.

Procurations : Cindy SIBE à Jean-Claude SUBIAS, Ingrid ROUZAUD à Jean-Marie DA BENTA, Maurine FOSSAT à Pierre DUMAINE, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Ressources Humaines - Ouvertures de postes - Promotion interne et Recrutement par voie de détachement

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de créer les postes suivants, afin de permettre les nominations des agents inscrits sur la liste d'aptitude de promotion interne au grade, de rédacteur sans examen professionnel et de technicien sans examen professionnel, après avis de la Commission Administrative Paritaire dans sa séance du 15 décembre 2023.

Il appartient également au Conseil Municipal de créer l'emploi suivant, afin de permettre le recrutement d'un agent par voie de détachement à compter du 11 décembre 2023, pour le poste de secrétaire au Groupe médical.

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée,

A compter du 15 décembre 2023 : Promotion interne

Filière Administrative - Catégorie B

- Ouverture de 2 emplois de Rédacteur à temps complet

Filière Technique - Catégorie B

- Ouverture d'1 emploi de Technicien à temps complet

A compter du 11 décembre 2023 - Création d'un emploi

Filière Administrative - Catégorie C

Création d'un emploi d'un emploi d'Adjoint administratif à temps complet,

Si les nominations n'ont pas lieu au vu des résultats de la CAP, les postes ouverts seront refermés.
De même, les postes laissés vacants suite aux mouvements seront refermés faisant suite à l'avis formel de la CAP.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget au chapitre et article prévus à cet effet.

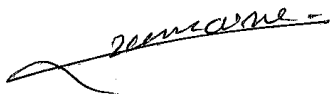
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix

DECIDE

➤ D'autoriser les ouvertures de postes telles que détaillées ci-dessus en vue de permettre le cas échéant les promotions internes et afin de permettre le recrutement par voie de détachement d'une secrétaire pour le groupe médical.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 07 décembre 2023